



Politique de certification

Programmes environnementaux

Alliance verte et Green Marine Europe

En devenant membre de Green Marine International (GMI), le participant joint une initiative environnementale volontaire pour l'industrie maritime nord-américaine qui vise plusieurs enjeux et impacts environnementaux et il s'engage à rendre compte de sa performance à cet égard.

GMI a comme mission de réduire l'empreinte environnementale et les risques de pollution de l'industrie maritime, d'aller au-delà des exigences réglementaires et d'instaurer une dynamique d'amélioration continue de la performance environnementale de l'industrie maritime.

CHAQUE PARTICIPANT S'ENGAGE À RESPECTER :

LES PRINCIPES DIRECTEURS

En plus de respecter les lois et règlements applicables, chaque participant qui adhère à GMI s'engage à :

- À faire preuve de leadership corporatif dans la recherche de meilleures pratiques environnementales selon une approche de développement durable;
- À exercer ses activités de manière responsable afin de minimiser les impacts environnementaux;
- À viser une amélioration continue de sa performance environnementale;
- À développer et promouvoir des mesures de protection volontaires;
- À intégrer des pratiques de développement durable qui sont techniquement et économiquement réalisables;
- À collaborer avec les gouvernements et les groupes de citoyens dans la mise en œuvre du programme environnemental.

Politique de certification

Programmes environnementaux

Alliance verte et Green Marine Europe

POUR OBTENIR LA CERTIFICATION, UN PARTICIPANT DOIT :

- Adhérer aux principes directeurs de GMI, notamment l'amélioration continue de la performance environnementale.
- Verser sa cotisation annuelle en tant que participant à GMI.
- Remettre son rapport annuel d'autoévaluation.
- Accepter les conditions de vérification externe telles que définies par Green Marine International.
- Accepter la divulgation publique des résultats de l'autoévaluation.
- Atteindre, dès la première année de participation, le niveau 2 pour au moins un indicateur de performance ET démontrer, à partir de la deuxième année de participation, une amélioration annuelle d'un niveau pour au moins un indicateur de performance, jusqu'à ce que le niveau 2 soit atteint pour tous les indicateurs applicables.

CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE :

- Le participant doit s'engager à respecter toutes les lois et réglementations environnementales applicables et à corriger avec diligence les cas de non-conformité.
- En cas de non-conformités majeures causant (ou pouvant entraîner) un impact environnemental significatif, le participant fournira à GMI les détails sur la façon dont il prévoit corriger la situation. De telles mesures fourniront à GMI l'assurance que la non-conformité sera réglée. GMI décline toute responsabilité ou imputabilité quant à la supervision de la mise en œuvre du plan d'action et / ou de l'évaluation de son efficacité.
- Dans les cas de négligence grave ou d'incapacité à résoudre un ou plusieurs problèmes de non-conformité, le Conseil d'administration de GMI aura l'option de mettre fin à l'adhésion du participant au programme.

POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE :

Le conseil d'administration de Green Marine International exercera son bon jugement dans toute décision concernant la politique de certification.